

Destexhe « à disposition du comité d'enquête du Conseil de l'Europe »

AZÉRIGATE Plongée dans la « mémoire cache » de l'association EAEO et sa jumelle VBR

- L'enquête anti-corruption du Conseil de l'Europe s'étend à Alain Destexhe.
- Celui-ci nie tout conflit d'intérêts et s'en explique.
- Les archives numériques de l'association EAEO apportent des précisions.

Une plongée dans les archives numériques de l'European Academy for Elections Observations (le site eaeo.eu est inaccessible depuis quelques mois), AISBL cofondée en juillet 2010 par Stef Goris (ex-député VLD) et le sénateur MR Alain Destexhe, jette une nouvelle lumière sur les liens entre ce dernier et l'Azerbaïdjan. D'autant que la semaine passée, le Conseil de l'Europe a diligenté (lire ci-contre) une enquête afin de s'assurer que ses membres – dont faisait tout récemment partie M. Destexhe – sont en toute occasion restés indépendants du gouvernement azerbaïdjanais.

Un rappel des faits s'impose : membre de l'assemblée du Conseil de l'Europe depuis 2014 (il en a démissionné le 17 septembre 2017) et président de sa Commission des droits de l'homme, le bouillant sénateur a à plusieurs reprises été mis en cause pour sa promiscuité supposée avec l'Azerbaïdjan, un pays membre du Conseil et dont le respect des droits humains est loin d'être exemplaire.

Symbole de cette position inconfortable : l'AISBL EAEO cofondée avec Stef Goris en 2010 et dont une des missions était d'envoyer des observateurs sur le terrain électoral dans de jeunes démocraties, notamment en Ukraine et en Azerbaïdjan. L'existence de cette association, le rôle qu'y joue Alain Destexhe et l'existence d'un éventuel conflit d'intérêts furent révélés en mai 2017 par l'hebdomadaire *Pan*.

En réaction, le Bruxellois assura avoir démissionné de l'EAEO deux ans plus tôt mais avoir oublié de faire acter ce retrait au *Moniteur belge*. Un correctif officiel fut ainsi publié en juin 2017, il modifiait le procès-verbal de l'assemblée générale de juillet 2015 et actait le départ d'Alain

Destexhe au profit de l'épouse de l'autre administrateur, Stef Goris. Un point de détail ? Pas vraiment, car il y a peu, *L'Echo* et *De Tijd* ont révélé que cette AISBL était partiellement financée par un lobby pro-azerbaïdjanais installé en Allemagne.

Alain Destexhe a-t-il réellement, comme le fait penser le tardif – correctif publié au *Moniteur*, quitté cette AISBL en 2015, avant d'être nommé à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ? Ou ne s'est-il mis en retrait que rétroactivement, en juin 2017, après que son mandat a été exposé par nos confrères de *Pan* ? Contacté par *Le Soir*, le sénateur plaide la bonne foi : « On n'était que deux administrateurs et amis, précise-t-il. Il n'y avait donc pas de raison de faire une lettre. Dans des échanges de mails récents, M. Goris admet que je lui ai annoncé ma démission fin 2014 ou début 2015. A sa demande, j'ai encore signé en 2015 les comptes 2014. Au plus tard le 30 juin 2015, je n'avais plus rien à voir avec cette ASBL, mais en réalité bien avant. Toujours par mail, il

a admis que je n'avais jamais été impliqué en quoi que ce soit dans la gestion de l'ASBL. Je répète que je n'ai jamais été rémunéré, ni obtenu aucun avantage de cette ASBL. » Il ne lui est donc pas possible de rendre publique la lettre de démission qu'il aurait envoyée en 2015, tout se serait fait oralement.

Interrogé sur l'enquête que vient d'ouvrir le Conseil de l'Europe, il affiche la même sérénité : « Un comité est chargé de mener une enquête indépendante au sein de l'Assemblée. Son mandat n'est pas limité à un pays particulier. Il est évident que je me tiens à la disposition de ce comité qui travaille dans la plus stricte confidentialité et qui est totalement indépendant. Donc, sauf si

M. Omzigt dispose d'informations censées être confidentielles, il n'y a rien de neuf. »

Deux éléments, deux fragments de la mémoire numérique du site internet de l'AISBL, accentuent le trouble quant à sa réelle date de départ de l'AISBL European Academy for Elections Observations. D'une part, une copie de la page « Contacts » de ce site archivée par Google et que le moteur de recherche date du 16 juillet 2017 donne pour adresse de contact de l'EAEO celle du sénateur à Ixelles. « J'ai interrogé Stef Goris par courriel, il m'a dit qu'il ne savait pas, qu'il n'avait jamais fait attention à des détails pareils », répond M. Destexhe.

Les archives du site eaeo.eu listent aussi les trois partenaires que revendiquait l'AISBL. Parmi ceux-ci, VBR (Vereniging voor de Bescherming van de Rechtsstaat – Association pour la protection de l'État de droit), une association internationale créée le 15 juillet 2010, soit le même jour que l'European Academy for Elections Observations (EAEO), par les mêmes Alain Destexhe et Stef Goris. Son objet social consiste notamment en des études et des conseils sur l'État de droit. Fait curieux, un correctif à ses statuts est apporté au greffe du tribunal de commerce le 22 mai 2017, il apporte des modifications à l'assemblée générale du 16 juillet 2015, précisant que ce jour-là, on s'est encore trompé en actant que le mandat de Destexhe était prolongé de 5 ans. Il aurait en fait – fâcheux oubli – été remplacé dans son rôle d'administrateur et de secrétaire de VBR par l'épouse de Fred Goris. Un scénario en tout point identique à celui de leur autre projet commun, l'European Academy for Elections Observations.

« La VBR, répondent Alain Destexhe et Stef Goris, était conçue comme un centre de re-

cherche juridique, s'appliquant sur le droit constitutionnel comparatif. Elle n'a jamais été active sur le terrain. C'était un projet très différent, et qui n'a absolument rien à voir avec l'Azerbaïdjan. » Alain Destexhe affirme qu'il n'était pas chargé de la gestion de la VBR, tandis que Stef Goris assume le retard des parutions au *Moniteur* : « Ce n'est que presque deux ans plus tard que cette erreur est apparue (pour les 2 ASBL), j'ai fait publier des corrections tout de suite. » ■

JOËL MATRICHE

CONSEIL DE L'EUROPE

« Le Parlement belge doit enquêter »

Le Néerlandais Pieter Omzigt (CDA), membre de l'assemblée du Conseil de l'Europe tout comme l'était Alain Destexhe, s'intéresse de près aux rapports entre l'Azerbaïdjan et certains politiciens : « Avec 137 parlementaires, j'ai demandé que soit menée une enquête indépendante mais il a fallu six mois pour qu'on en discute vraiment. Une des propositions qui fut faite aurait abouti à ce que M. Destexhe, en tant que président de la commission des questions juridiques, fasse partie des enquêteurs. Il y avait clairement un conflit d'intérêts. » Cette investigation a finalement été confiée à trois anciens magistrats, un Français, un Britannique et une Suédoise. Ils ont six mois pour remplir leur mission mais ce délai peut être prolongé. « Lorsque M. Destexhe siégeait, c'était au nom du Parlement belge. Il serait logique que celui-ci même sa propre enquête. De même que son parti. »

JO.MA.